

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2023

Délibération
n°11-2023
Point 4.3.3

Point 4.3.3 de l'ordre du jour

CITADEL : Commission sTRAtégique Du patrimoineE immobiliEr

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 26 mars 2013, le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg a créé une commission sur la stratégie immobilière. Cette création était justifiée dans le cadre des projets autour de l'opération campus, du CPER, et des divers aménagements, l'Université de Strasbourg doit gérer des opérations immobilières importantes qui impliquent des évolutions fortes sur les prochaines années. De même, dans le budget de l'université, le patrimoine représente l'un des plus gros postes financiers, en dehors de la masse salariale.

Aujourd'hui, compte tenu des enjeux de la question immobilière sur la gestion de la crise climatique, le périmètre de la Commission s'étend aux enjeux de transition énergétique.

A cet effet, la composition de la commission stratégique sur le patrimoine immobilier constituée d'élus des deux conseils doit être revue.

Cette commission se réunira deux fois par an au minimum. Le secrétariat de la commission est porté par la Direction du patrimoine immobilier.

Cette commission sera présidée par le Vice-président Patrimoine, auquel seront associées la Direction générale des services, la Direction du Patrimoine Immobilier et ponctuellement d'autres services selon l'ordre du jour.

La commission sera composée de :

Conseil d'administration :

- 1 représentant collège A
- 1 représentant collège B
- 1 représentant des BIATSS
- 1 représentant des étudiants.

Conseil académique**CFVU :**

- 1 représentant collège A
- 1 représentant collège B
- 1 représentant du collège usagers

Commission de la recherche

- 1 représentant collège A
- 1 représentant collège B
- 1 représentant des BIATSS

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la modification de la composition de la commission sur la stratégie immobilière

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	35
Nombre de voix pour	32
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	2
Ne participe pas au vote	1

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 28 mars 2023

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT